

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 648

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

325 184 596 RCS Orléans.

OLIVET DISTRIBUTION.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 2000000.00 EUR.

Adresse : 181, rue d'Artois Zac Sud, 45160 Olivet.

Précédent propriétaire : 890 911 951 RCS Orléans. **OLPARA.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : OLIVET DISTRIBUTION

Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 181 rue d'Artois Zac Sud 45160 Olivet Capital : 2000000.00 EUR

Numéro unique d'identification : 325184596 Lieu d'immatriculation : Orléans. Société absorbée : OLPARA Forme : Société à

responsabilité limitée Adresse du siège : 181 rue d'Artois 45160 Olivet Capital : 10000.00 EUR Numéro unique

d'identification : 890911951 Lieu d'immatriculation : Orléans. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la

société absorbante est prévue : actif de 2189461.82 EUR - passif de 2071073.79 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux :

La valeur nette des apports s'élèverait à 118 388,03 euros. La société OLIVET DISTRIBUTION détenant la totalité des 100

parts composant le capital social de la société OLPARA, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport

d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de la société OLPARA détenues par OLIVET

DISTRIBUTION un boni de fusion de 108 388,03 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2024, d'un

point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société OLPARA depuis le 1er

avril 2024 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société OLIVET

DISTRIBUTION. La fusion sera réalisée le 31 août 2024 à 23 heures 59, sous réserve de l'expiration du délai d'opposition des

créanciers, et à défaut, le lendemain de l'expiration dudit délai d'opposition. La société OLPARA sera dissoute de plein droit

sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la

société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les

conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente

publication, devant le Tribunal de commerce compétent. . Date du projet commun de fusion : 22.07.2024. Date et lieu du

dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société OLIVET DISTRIBUTION : 23.07.2024 (au

greffe du tribunal de commerce de Greffe du tribunal de commerce d'Orléans). Pour la société OLPARA : 23.07.2024 (au

greffe du tribunal de commerce de Greffe du tribunal de commerce d'Orléans)..